



LES MERITES ET LES RISQUES DU SERVICE CIVIQUE OBLIGATOIRE

Le point de vue du Comité de Liaison des ONG de Volontariat

Février 2007

Les associations membres du Comité de Liaison des ONG de volontariat (CLONG Volontariat) envoient chaque année près de 2000 personnes à l'étranger dans le cadre du VSI, Elles se sentent concernées par le débat concernant les projets de service civique obligatoire (SCO). La réussite d'un tel dispositif qui concernerait 700 000 jeunes implique une organisation et des moyens ambitieux sous peine d'aboutir à un gaspillage de temps pour les jeunes concernés. Pour favoriser l'ouverture de nos concitoyens aux réalités internationales, le projet devra s'articuler avec le volontariat de solidarité internationale (V.S.I.), et prendre en compte les attentes des partenaires étrangers en matière de réciprocité dans les échanges humains, particulièrement entre jeunes, auxquels aspirent notamment les pays les plus pauvres.

D'excellentes intentions, mais des risques forts dans la mise en œuvre du SCO

Le CLONG Volontariat partage la plupart des motifs invoqués en faveur de la création d'un service civique obligatoire. Il approuve le souci d'intégration économique, sociale, culturelle, citoyenne de toute une génération, en particulier des jeunes qui éprouvent des difficultés à s'identifier comme membres de la collectivité nationale. Il mesure l'enjeu qui consiste à faciliter le brassage social, à créer un espace de service collectif, à égalité de droits et de devoirs.

Il souligne aussi que le caractère obligatoire est loin de faire l'unanimité et qu'il ne peut pas être la solution aux problèmes d'intégration d'une jeunesse avant tout préoccupée par sa formation et la recherche d'un emploi en France.

Compte tenu des craintes, voire des oppositions qui se sont manifestées, les membres du CLONG retiennent trois conditions de réussite qui leur semblent essentielles.

➤ **La légitimité du SCO**

Elle dépend du débat politique et des votes éventuels le concernant. Elle émane de l'opinion des jeunes, des organisations par lesquelles ils se sentent représentés, des associations et des partenaires sociaux qui auront à collaborer dans sa mise en œuvre. Elle vient encore de l'utilité des missions qui seront données aux jeunes pendant cette période, pour eux-mêmes et pour la collectivité.

➤ **La cohérence avec d'autres politiques d'insertion**

L'avant et l'après SCO donnent tout son sens à cette période vécue au nom de la solidarité. On peut miser sur la générosité d'une jeunesse qui percevra l'intérêt de ce qu'elle fait pour autrui. En retour, il faudra que le temps de service soit valorisé dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle. Plus largement, les politiques éducatives, de santé, de logement, devront leur manifester cette solidarité nationale.

➤ **La faisabilité du projet de SCO**

Afin de convaincre les jeunes de l'utilité de cette période, le plus grand soin devra être apporté à la clarification des objectifs, des missions et des tâches qui leur seront confiées. On devra faire preuve d'un grand discernement dans l'identification des partenaires et des structures d'accueil, dans l'organisation des dispositifs de formation, d'encadrement, de suivi évaluation. Enfin, les aspects budgétaires devront être plus précisément chiffrés.

Afin d'éviter toute improvisation, il conviendra sans doute d'envisager un processus progressif de généralisation du SCO. Selon ces perspectives favorables, les associations du CLONG envisagent les relations possibles avec le volontariat international.

Quelles complémentarités peuvent être trouvées entre le volontariat de solidarité internationale et le SCO ?

Plusieurs modalités permettent à nos concitoyens de partir à l'étranger pour des missions de solidarité (chantiers, congés de solidarité, volontariat, par exemple).

Si le SCO devait avoir une option internationale, il serait important d'aménager des passerelles entre ces différentes voies d'accès à l'expérience internationale et d'offrir des parcours adaptés à plusieurs types de publics.

L'engagement dans le volontariat de solidarité internationale présente des exigences spécifiques en termes de motivation, de compétence professionnelle, d'aptitude personnelle à vivre dans des contextes différents et à communiquer avec d'autres milieux que le sien. Ces exigences demandent un certain degré de maturité et d'autonomie, un temps d'immersion qui dépasse souvent une année. Elles réclament aussi de la part des associations d'envoi et de leurs partenaires étrangers une grande vigilance dans l'adaptation des candidats aux postes à tenir, une bonne préparation et un suivi attentif. Tout cela à un coût sensiblement plus élevé qu'un service en France et ne peut concerner que des effectifs réduits.

Ces spécificités du VSI conduisent à envisager deux positionnements possibles par rapport au SCO:

a) Une relative autonomie du VSI par rapport au SCO.

Le VSI se déroulera dans les modalités actuelles prévues par la loi de février 2005. De son côté, le SCO se déroulerait avec un type d'encadrement adapté pour des périodes de quelques mois et constituerait une voie de moyenne durée entre les séjours courts que sont les chantiers et les temps plus longs de volontariat. Un certain nombre de jeunes accomplissant ainsi le SCO constitueraient un vivier pour des formes ultérieures d'expatriation.

b) Une intégration du temps de SCO dans le contrat de VSI.

Dans cette hypothèse, les jeunes sont recrutés comme volontaires par les associations agréées. Ils font valider la durée requise de SCO et prolongent leur séjour conformément à leur contrat de VSI.

Nota Bene : ce communiqué est le résumé d'une note consultable sur le site du CLONG :

www.clong-volontariat.org

Contact : Laurie CHAMBON - 01 42 05 63 00 - clong@clong-volontariat.org

Comité de Liaison des Organisations Non Gouvernementales de Volontariat

14, passage Dubail, 75010 Paris – tél : 01 42 05 63 00 – fax : 01 44 72 93 73 – email : clong@clong-volontariat.org

acf action contre la faim. **afvp** association française des volontaires du progrès. **asmae** association sœur emmanuelle. **atd quart monde** terre et homme de demain. **bioforce** développement. **cefode** coopération et formation au développement. **dcc** délégation catholique pour la coopération. **defap** service protestant de mission. **erm** enfants réfugiés du monde. **fidesco**. **gref** groupement des retraités éducateurs sans frontières. **handicap international**. **mdm** médecins du monde. **scd** service de coopération au développement.

le **clong-volontariat** est, avec le **crid** et la **coordination d'agen**, membre fondateur de **coordination sud**